



PLEINE ÉDITION DE L'ÉTÉ PAGE

DOSSIER

- Réaménagement de l'avenue Henri Barbusse et de la place Gabriel Péri.

UN ÉTÉ FESTIF À MARLY

- 13 juillet : une soirée qui entraîne jusqu'au bout de la nuit !
- La fête nationale aux accents polonais.
- Un beau succès pour la grande brocante du 31 juillet !

Sommaire

3 VIE COMMUNALE

- Une soirée qui entraîne jusqu'au bout de la nuit !
- La fête nationale aux accents polonais.
- Cérémonie du 17 juillet.
- Les nouveaux sens de circulation.
- Stérilisation des chats errants.
- Comités de quartiers.
- Travaux de la salle des Fêtes.
- Récompenses scolaires.

5 L'INTERVIEW

- 6 questions à Aurore Fareneau-Fournier.

12 DOSSIER

- Réaménagement de l'avenue Henri Barbusse et de la place Gabriel Péri.

14 ZOOM

- Mobilité durable.

16 FOCUS

- Ouverture de l'aire de jeux dans le quartier des Floralies.
- Un été festif pour les plus jeunes.
- Gala de l'Ecole Municipale de Danse.
- Les Marlypiades.
- Assos en fête : le rendez-vous réussi des associations !
- Audition et remise des prix aux élèves de l'Ecole de Musique.
- Moments Musicaux Marlysiens.
- 3 chorales chantent au profit de l'Ukraine.
- Beau succès pour la brocante !
- Le jury des Villes et Villages Fleuris était là le 2 août !

22 CONSEIL MUNICIPAL

- Conseils municipaux des 9 juin et 19 juillet.

24 INFORMATIONS

- La conciliation de justice : un service gratuit.
- Résultats des élections législatives.

25 ACTUALITÉS

- Le CCAS fait peau neuve.
- Le goûter des aînés de retour.
- La Semaine Bleue se déroulera du 3 au 9 octobre !
- Trois centenaires à Marly.
- (Re)découvrez le quartier des Floralies.
- Une deuxième épicerie solidaire à Marly.
- Le CCAS signe une convention avec *Les Petits Frères des Pauvres*.
- Les noces d'or et de diamant.

30 LA PAGE DES P'TITS LOUPS NOUVEAU

31 COMMERCES

- N'B D&CO, votre nouvelle boutique orientale.
- Meilleur caviste de France : un candidat marlyisien !
- Votre commerce en vitrine dans le magazine municipal !

32 AGENDA FESTIVAL INTERNATIONAL

34 ETAT CIVIL

35 EXPRESSION DES GROUPES



Jean-Noël Verfaillie
Maire de Marly

Vice-président du Conseil départemental du Nord
Vice-président de Valenciennes Métropole

Je suis ravi de vous retrouver pour un nouveau numéro de Pleine Page. A peine avons-nous eu l'occasion d'évoquer l'été que déjà se présente la rentrée.

Réjouissons-nous ! La période estivale a été marquée par de beaux moments de retrouvailles et de partage, l'esprit un temps libéré des contraintes liées au dispositif de lutte contre le COVID-19. Temps fort de la belle saison, les festivités des 13 et 14 juillet nous ont ainsi et enfin réunis. Nos amis d'Olecko, ville polonaise jumelée depuis 50 ans avec Marly, nous ont fait l'honneur de nous rendre visite. Nous avons renoué des liens suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, apprenant que la Pologne était fortement mobilisée pour venir en aide aux réfugiés et aux victimes de la guerre. Nous aurions aimé un moment plus heureux pour reprendre attache mais c'est souvent ainsi que l'Europe s'est construite, dans des moments difficiles.

L'inflation poursuit quant à elle sa progression, impactant le pouvoir d'achat de nombreux ménages et privant trop de familles de vacances. Nous tenons à proposer, chaque été, un beau programme d'événements et d'activités à Marly, et notamment à destination des enfants. L'aire de jeux, au sein du quartier des Floralies, dont nous vous parlions dans le précédent numéro, est installée et ouverte ! L'inauguration aura lieu prochainement, mais pourquoi faire attendre les enfants ?

Malheureusement, et je le regrette sincèrement, nous avons dû faire face à l'annulation, en dernière minute, des séjours aux Grangettes par le Syndicat des Grangettes. Cette décision, indépendante de notre volonté, a contrarié les plans estivaux de nos petits marlysiens. J'ai conscience de leur déception et du chamboulement suscité pour les projets des familles. Soyez assurés que nous veillons à ce qu'une telle situation ne nous soit plus jamais imposée. J'ai personnellement écrit au Président du Syndicat des Grangettes pour lui exprimer mon mécontentement.

Trop souvent oubliés de l'été, nos aînés souffrent parfois d'une solitude inacceptable. Aussi, en tant que président du CCAS, j'ai tenu à signer une convention avec l'association *Les Petits Frères des Pauvres* qui accompagne les personnes en situation d'isolement et favorise le lien social. Elle renforce l'engagement pris grâce à la signature du partenariat avec le Département du Nord et la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées qui nous permettra de toujours mieux guider les marlysiens vers le bien vieillir. Je vous invite, avec la bienveillance que je sais être la vôtre, à rester à l'écoute, en toute saison, de vos proches, amis et voisins, qui pourraient se retrouver en difficulté. La plateforme de l'heure civique (marly59.lheurecivique.fr) est, par ailleurs, un outil précieux pour celles et ceux qui veulent offrir un peu de leur temps aux autres, près de chez eux et sans contrainte.

J'espère que cet été, parfois caniculaire, vous a permis à tous de passer de bons moments et de vous reposer. Les batteries chargées à bloc, nous voilà prêts pour la rentrée et les belles promesses qu'elle apporte. La reprise des activités sportives et culturelles, bien sûr, mais aussi le démarrage de projets d'envergure pour notre ville.

Je vous souhaite à toutes et tous, petits et grands, une belle rentrée.



Une soirée qui entraîne jusqu'au bout de la nuit !



Après deux années compliquées (fichu COVID), les festivités du 13 juillet étaient de retour à Marly ! Près de 6 000 spectateurs se sont retrouvés sur la Place Gabriel Péri, qui sera très prochainement en travaux, pour chanter, danser et admirer le feu d'artifice !

Myriam Abel ou l'art de chauffer le public. Enchaînant les tubes de Jean-Jacques Goldman, Céline Dion ou encore Lady Gaga, la chanteuse qui s'est fait connaître avec « La nouvelle star » et « Les anges de la télé réalité » a ouvert la soirée avec beaucoup d'énergie.

Le groupe lillois Cover It a ensuite pris place sur scène, préparant le public à l'arrivée du groupe phare des années 80, avec des morceaux entraînants comme *I will survive* de Gloria GAYNOR.

Monsieur le Maire, Jean-Noël Verfaillie et Laurence Morel, chargée de la culture, des fêtes et de l'événementiel, ont profité de l'entre-deux shows pour souhaiter une bonne soirée à tous.

Puis, vers 22h, le groupe EMILE & IMAGES est monté sur scène avec leur batteur Jean-Louis Pujade, pour emmener les spectateurs un peu plus près des étoiles ! Clou du spectacle, attendu avec impatience, le feu d'artifice a ravi petits et grands par ses couleurs et son rythme explosif.



La fête nationale aux accents polonais.



Le 13 juillet 1998, une Charte de Jumelage et de Coopération Décentralisée était signée entre les cinq villes de : Lepe en Espagne, Olecko en Pologne, Valmiera en Lettonie, Vilkauskis en Lituanie et Marly.

Par cette signature, ces cinq communes ont officialisé les relations amicales et les liens qu'elles entretenaient depuis plusieurs années et se sont engagées à faire progresser la compréhension réciproque et le respect mutuel, au-delà des différences.

24 ans plus tard, jour pour jour, Marly a eu l'immense plaisir de recevoir Monsieur le maire d'Olecko, Karol Sobczak, son adjointe Sylwia Wieloch et Renata Maciag, conseillère municipale membre de la commission de l'éducation, de la culture, de la promotion de la commune, des sports et des loisirs.

A leur arrivée le 13 juillet, ils ont pu visiter la brasserie de Saultain et la salle des Jésuites, à la médiathèque Simon Veil de Valenciennes, une magnifique bibliothèque du 18^e siècle. Après un accueil protocolaire à l'Hôtel de Ville, en présence de Monsieur le Maire et de nombreux élus, ils ont profité du concert et admiré le feu d'artifice.



Le 14 juillet, le traditionnel défilé s'est mis en marche depuis la Place Gabriel Péri à 11h en direction du Monument aux Morts, place du Sergent Blary. La délégation polonaise a elle aussi déposé une gerbe. Après un temps d'échange, avec les élus et plusieurs associations, tous se sont rendus au Musée de la Mémoire pour une visite guidée menée par Joël Boute, conseiller municipal délégué au protocole et aux affaires militaires et patriotiques. Ils ont ensuite découvert les futurs grands projets de la ville.

Du 11 au 17 août, c'était au tour des élus marlysiens de rendre visite à leurs amis européens à l'occasion du festival Active Olecko. En Pologne, la délégation marlytienne accompagnée de Monsieur le maire d'Olecko, Karol Sobczak, a visité la ville jumelée et ses infrastructures : école, installations sportives, centre culturel... Ils ont découvert ses centres d'activités économiques comme le chantier naval Delphia (marque du groupe français Beneteau) et pu rencontrer les membres très actifs des nombreuses associations présentes au festival. En fin de séjour, tous se sont rendus en Lituanie pour visiter la ville jumelée de Vilkauskis. Ces rencontres ont pour objectif de faire émerger de nouveaux projets pour chacune des villes.

Le saviez-vous ?

Olecko est une commune de 22 000 habitants située au nord-est de la Pologne.



- A gauche : Karol Sobczak, Maire d'Olecko (Pologne)
- Au centre : Aurore Fareneau
- A droite : Algimantas Antanas Greimas, Maire de Vilkauskis (Lituanie)



Mairie d'Olecko, Pologne.

6 questions à...

Aurore Fareneau-Fournier

Conseillère municipale déléguée aux jumelages, aux relations internationales, aux affaires européennes et à la coopération décentralisée.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un jumelage ?

En général, un jumelage est un partenariat entre deux villes situées dans deux pays différents. Historiquement, les premiers jumelages ont eu lieu après la Seconde Guerre Mondiale, notamment entre des villes françaises et des villes allemandes, pour ramener la paix sur le continent. Comme dans toute relation, plus on se comprend, moins il y a de conflits. Les jumelages sont une belle façon de voir comment vivent les autres communes, quelles sont les traditions de nos voisins européens. Aujourd'hui, certaines villes sont jumelées avec d'autres communes au niveau international. A Marly, notre jumelage le plus ancien est celui qui nous lie à Olecko, en Pologne.

Pourquoi ce jumelage avec la ville d'Olecko ?

L'amitié avec la ville d'Olecko est née à la fin des années 60, à l'initiative de Monsieur Henri Balla qui était alors secrétaire national de l'association France-Pologne. Sous la mandature de Guy Ville (Maire de Marly de 1971 à 1984), les premiers échanges se sont concrétisés et les liens se sont tissés. A l'époque, des échanges permettaient aux jeunes de Marly d'effectuer des séjours à Olecko et inversement nous avions la chance d'accueillir, chez l'habitant, de jeunes polonais. Ces jumelages, à l'origine, ont permis de mettre en place des élans de générosité envers ces villes d'Europe de l'Est qui pouvaient avoir besoin d'aides humanitaires. Ces échanges réguliers ont continué jusqu'à la fin des années 90. Ces dernières années le lien s'était distendu et il n'y avait plus de contact entre les deux villes. Il est même probable que les plus jeunes n'aient pas connaissance de ce jumelage. Sous l'impulsion de Jean-Noël Verfaillie, nous avons voulu renouer ce contact. Suite à l'invasion russe en Ukraine, nous avons vu la Pologne mettre en place une solidarité incroyable pour accueillir les réfugiés ukrainiens. Nous avons donc repris contact avec Olecko pour savoir comment nous pourrions aider. Les Maires des deux villes ont lancé une initiative pour aider la ville Ukrainienne de Drohobych, qui est jumelée à la ville d'Olecko. Les amis de nos amis sont nos amis ! C'est ainsi que nous avons acheminé les nombreux dons des marlysiens et des habitants du territoire jusqu'en Pologne afin qu'ils puissent ensuite prendre le relais vers l'Ukraine. Et comme le dit avec justesse Monsieur le Maire d'Olecko, Karol Sobczak : « les vrais amis se reconnaissent dans les moments difficiles ».

Quels sont les intérêts pour les marlysiens ?

Le jumelage est pour moi un synonyme d'ouverture aux autres. Il permet de découvrir d'autres cultures, de s'inspirer. Olecko est par exemple une ville très verte, avec un grand lac, de beaux espaces où les habitants se baladent en famille.

Nous avons accueilli la délégation polonaise en juillet, lors de la fête nationale et nous leur avons rendu visite à notre tour en août. Nous avons visité les infrastructures sportives de la ville. Nous avons également eu la chance de découvrir une des écoles, très innovante, avec des équipements tournés non seulement vers les nouvelles technologies mais également vers le bien-être des enfants, l'écoute des émotions... Ça donne des idées ! Dès la rentrée, des visios seront organisées avec Assia Costanzo, chargée entre autres de la politique éducative et de la famille, et Sylwia Wieloch, Maire-adjointe d'Olecko. Tous les marlysiens pourront s'y connecter en live pour découvrir la langue polonaise, et tous les habitants d'Olecko, la langue française. Ces moments seront de vraies opportunités de contacts entre les habitants des deux villes.

Quel projet commun avez-vous travaillé lors de ce séjour en août ?

Nous sommes allés en Pologne avec Patrick Lemaire, chargé du monde associatif, des sports et de la cause animale et Arnaud Michel, directeur de cabinet, à l'occasion du festival Active Olecko. Nous avons découvert un événement très fédérateur, dynamique, axé sur le bien-être, le sport et l'intergénérationnel... C'est très inspirant ! Notre idée est bien évidemment de renforcer les liens avec nos amis polonais. Et pour cela, nous aimerions

relancer les échanges de jeunes, notamment via le programme Erasmus pour lequel nous allons solliciter une accréditation. L'objectif est d'avoir un échange culturel et associatif solide. Il nous a été proposé que des associations de Marly participent à la prochaine édition du festival et proposent des activités autour de la culture française, du sport, des loisirs... On espère aussi que les plus jeunes seront aussi enthousiastes que nous. On le sait, le sport a toujours joué un lien essentiel entre les pays et les peuples. Patrick Lemaire a eu l'idée de renforcer les liens avec Olecko en accueillant des petits polonais lors des prochaines Marlypiades.

Nous avons également pu rencontrer un club des aînés qui trouvera auprès du CCAS de la ville, un formidable interlocuteur pour des projets communs.

Nous avons aussi profité de notre séjour à Olecko pour rendre visite, à 1h de là, à nos amis de Vilkauskis, en Lituanie. Notre volonté est de renouer des échanges plus réguliers et plus engagés avec eux également.

Mais ces échanges nous apportent également un éclairage sur certains projets que nous mènerons durant ce mandat. Par exemple, le Parc Urbain qui vise à connecter la résidence Gynemer aux Floralies en aménageant les abords de la Rhonelle. La ville d'Olecko avait la même problématique d'une « friche naturelle » le long de la rivière Lega. Les rives ont été complètement aménagées avec un parcours en bois surélevé qui permet de respecter la biodiversité tout en profitant de la nature. Nous avons également visité les espaces culturels d'Olecko et de Vilkauskis. C'est intéressant de voir les usages qui en sont faits par des villes qui ont une taille similaire à la nôtre et de l'intégrer à la réflexion de notre futur espace culturel marlytien.

L'année prochaine célébrera les 50 ans du jumelage, quel est le programme ?

A cette occasion : nous souhaitons accueillir des jeunes polonais pour un séjour d'échange. Une exposition commune aux deux villes et retraçant l'histoire du jumelage est en préparation. Pour cela, nous avons besoin des souvenirs des marlysiens !

Pour nous, l'implication citoyenne est la clef pour faire vivre les jumelages. D'autant que depuis le 9 mai 2021, le Maire a signé une charte qui labellise Marly comme « ville européenne ». Les actions menées dans le cadre des jumelages permettront d'aller chercher le niveau supérieur.

Vous avez des photos à partager, des articles de journaux, des vidéos, des anecdotes, des lettres échangées avec une école ? Vous pouvez les partager sur la page Facebook franco-polonaise spécialement créée pour l'occasion : bit.ly/MarlyOlecko50 ou en m'écrivant par mail à aurore.fareneau@marly.fr

Chez nous, l'exposition aura lieu au mois de mai, pendant la semaine de l'Europe, et du 11 au 13 août, elle partira en Pologne pour le festival Active Olecko.

Des projets européens seront montés afin de récolter des financements, nécessaires à la concrétisation et à la pérennisation des projets.

D'autres jumelages sont-ils prévus ?

En 1998, la ville avait signé une charte de coopérations et de jumelage avec 4 villes :

- Olecko en Pologne ■ vilkauski en Lituanie
- valmiera en Lettonie ■ Lepe en Espagne

L'objectif est de pouvoir renouer des liens forts avec ces partenaires, chose qui peut prendre du temps. D'autant que nous souhaitons associer au maximum les habitants et les citoyens de nos partenaires jumelés afin de favoriser les échanges et les projets communs.

Enfin, ces coopérations peuvent également prendre d'autres formes que les jumelages et si les marlysiens souhaitent porter des projets de solidarité à l'échelle européenne et internationale, nous sommes bien entendu à leur écoute.

Tout roule pour la poule !



Vous avez connu l'œuvre de Rémi Fiquet au giratoire auquel elle a donné son surnom « le rond-point de la poule ». Vous êtes nombreux à nous demander où elle s'est envolée suite aux intempéries et dégradations dont elle a été victime. Désormais, le gallinacée haut en couleurs et prénommé Gallina vit des jours paisibles au sein du Jardin des Coquelicots, dans le quartier des Floralies.

Afin de lui rendre toute sa splendeur, l'artiste lui-même était présent du 8 au 11 août pour la restaurer à coups de pinceau habiles, aidé de son père Dominique et de ses amis Bruno et Alexandre.

Une réflexion est en cours pour définir le réaménagement des entrées de ville, dont le giratoire quitté par la poule.

17 juillet : une journée dédiée à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat Français et d'hommage aux « Justes » de France.



La date retenue par la loi rattache cette cérémonie commémorative à la rafle du Vél' d'Hiv', qui, les 16 et 17 juillet 1942, vit l'arrestation de familles entières, hommes, femmes et enfants ; plus de 13 000 Juifs sont raflés à Paris et en banlieue, dont 4 115 enfants.

Un hommage leur a ainsi été rendu, au Monument aux Morts, place du Sergent Blary, avec entre autres, la lecture par Céline Plateel-Thuin, 1^{ère} adjointe, du Message du Secrétaire d'Etat des Armées dont voici un extrait : « Souvenons-nous de toutes ces victimes des persécutions et des « Justes » de France, qui ont croisé leur destin. En les unissant dans une même commémoration, cette journée nationale vise à rappeler qu'il est possible de ne pas se plier à la fatalité et que l'on peut s'opposer au mal dans un cadre collectif ou à titre individuel. »



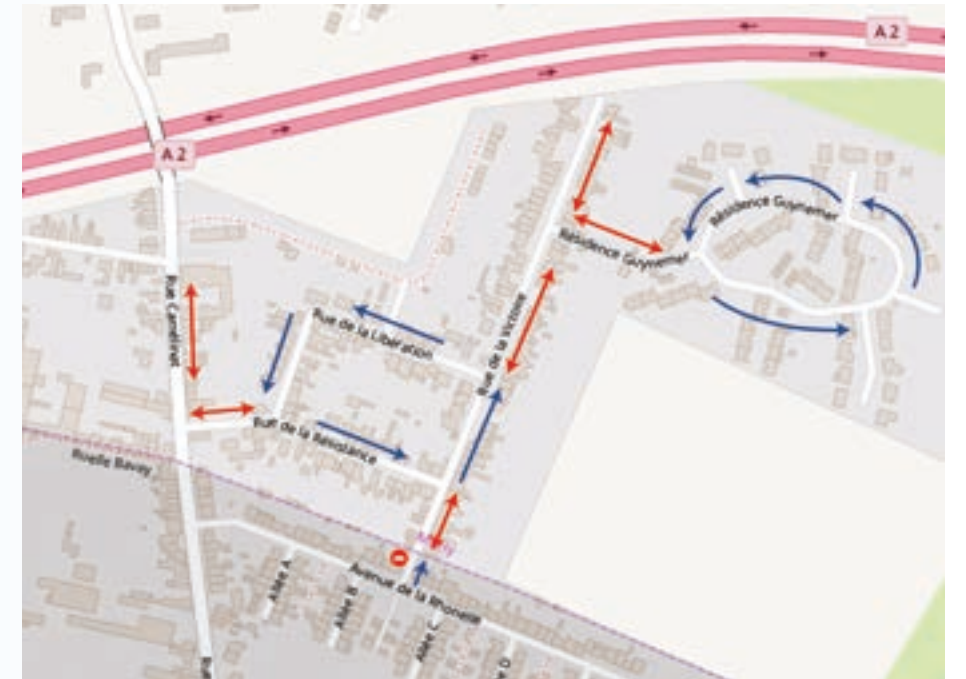
Un nouveau sens de circulation résidence Guynemer et secteur Résistance – Libération – Victoire

Une réunion publique s'est tenue le jeudi 7 juillet, à 18h30, à la Maison des Associations afin de revoir le sens de circulation de ces deux secteurs, à la demande des riverains.

Après un état des lieux du plan de circulation actuel, deux propositions ont été faites par la municipalité pour chaque secteur. Un temps d'échange entre Monsieur le Maire et les riverains a donné naissance à une proposition qui satisfait les habitants.

Ainsi, afin de créer un principe de giratoire :

- Le cœur de la résidence Guynemer passe en sens unique.
- La rue de la Libération, une partie de la rue de la Victoire et une partie de la rue de la Résistance passent en sens unique.



Ce nouveau plan de circulation sera effectif à l'automne. La date d'entrée en vigueur sera communiquée par un arrêté.

Quartier du Vieux-Marly : les ajustements du sens de circulation.

Suite à une première réunion publique, le sens de circulation du Vieux-Marly avait été modifié l'an dernier afin de réduire la vitesse, limiter le passage des non-riverains, rendre les trottoirs aux piétons et marquer le stationnement. Lors de la balade urbaine du 18 mai, un bilan a été réalisé avec Monsieur le Maire et les habitants et le plan de circulation a été réajusté.

Pour mettre en oeuvre cette modification en tenant compte des contraintes (largeur des trottoirs et de la voirie), quelques places de stationnement ont été supprimées et un système de sens prioritaire a été mis en place.

Les premiers ajustements sont déjà en place :

La rue Pierre Costa a été mise en double sens dans sa partie comprise entre la rue Voltaire et la rue des Fusillés. Ce changement facilite l'accès à la rue Roger Salengro et permet d'éviter de devoir passer par les rues Voltaire, Zola et des Fusillés pour y accéder.



La stérilisation des chats errants.

En accord avec sa politique de protection animale, la Ville de Marly a signé une convention avec l'association *30 millions d'amis* afin de stériliser les chats errants.



Comment ça se passe ?

Les chats errants sont attrapés grâce à des cages spécialement conçues. Evidemment, c'est sans douleur. Le vétérinaire vérifie qu'ils ne sont pas identifiés par une puce. Ils sont ensuite stérilisés et identifiés au nom de *30 millions d'amis*. Ils deviennent alors des chats « libres » et sont relâchés sur leur territoire.

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations sont assurés par l'association conventionnée. Les nourrisseurs et nourrisseuses identifiés par la Mairie et en relation directe avec Nathalie Kosolosky, conseillère municipale déléguée à la cause animale, assurent le nourrissage régulier et signalent les éventuels soins à apporter.

Pourquoi stériliser les chats, qu'ils soient errants ou domestiques ?

Les avantages de la stérilisation sont nombreux :

- Le chat est protégé de nombreuses pathologies, notamment les tumeurs ovariennes ou utérines pour les femelles et les conséquences de nombreuses bagarres chez les mâles.
- L'espérance de vie de l'animal est prolongée : il se bat moins, il ne parcourt pas de grandes distances pour se reproduire.
- La prolifération féline est limitée, ce qui implique moins de misère, moins de maltraitance, moins d'abandons. Cela aide à maintenir l'équilibre des écosystèmes.
- Les refuges pour animaux, déjà saturés, ont moins de chatons à accueillir, nourrir et soigner.

Avez-vous fait identifier votre chat ?

L'identification est un moyen fiable de vous assurer que votre compagnon n'est pas confondu avec un chat errant.

De plus, le décret n° 2020-1625 entré en vigueur le 21 décembre 2020 stipule que les propriétaires de chats non-pucés ou non-tatoués, s'exposent à une amende de 750 €. L'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

Identification faite depuis le 3 juillet 2011 : l'animal doit pouvoir être identifiable au moyen d'une puce électronique implantée sous sa peau.

Identification faite avant le 3 juillet 2011 : l'animal peut être identifié par un tatouage à l'intérieur de l'oreille. **Retrouvez plus d'informations et accédez aux démarches sur le site : www.i-cad.fr**

Le saviez-vous ?

Selon l'article 521-1 du Code Pénal, l'abandon d'un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.

Lorsque l'abandon est commis avec circonstance aggravante, l'auteur encourt 4 ans de prison et 60 000 € d'amende, sauf si l'abandon a entraîné la mort de l'animal. Si l'abandon a entraîné la mort de l'animal, l'auteur encourt 5 ans de prison et 75 000 € d'amende.

**Vous avez des questions ?
Vous souhaitez connaître les dates
d'intervention dans votre quartier ?
Vous pouvez écrire à :
chaterrants@marly.fr**

Devenez acteur de votre quartier en rejoignant votre futur comité de quartier !



Qu'est-ce qu'un comité de quartier ?

Un comité de quartier réunit des riverains qui s'impliquent pour leur ville et leur quartier. Ils sont un lien privilégié avec les autorités communales pour le cadre de vie, les animations, les relations de voisinage...

Qui peut rejoindre le comité de quartier ?

Toutes les personnes majeures habitant le quartier depuis au moins 6 mois peuvent devenir membre.

Comment y participer ?

Vous souhaitez adhérer ou devenir membre actif de votre futur comité de quartier ? **Il vous suffit de vous inscrire avant le 31 octobre par mail à quartiers@marly.fr** en indiquant vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone).

Les travaux sont faits à la salle des fêtes !

Le sujet était dans les tuyaux depuis le mandat précédent. En effet, lors de sa visite le 26 février 2019, la Commission de sécurité, avait notifié que des travaux étaient à réaliser d'urgence. Mais, à l'époque, seule la porte d'intercommunication avec l'Hôtel de Ville avait été remplacée.

Pour éviter tout incident, et dans l'attente des travaux, il avait été décidé par la nouvelle municipalité de ne plus louer la salle des fêtes et de n'accueillir que les activités officielles de la Ville. Il fallait attendre les vacances d'été pour réaliser les travaux. Car, pour rappel, elle est utilisée en période scolaire comme réfectoire de l'école Jules-Henri Lengrand.

Des travaux ont donc eu lieu en juillet - août pour mettre en place un ouvrant sur le toit ainsi que des aérateurs à l'arrière (côté école) et reboucher les ouvertures (côté mairie). La toiture, contenant de l'amiante, a été remplacée par une toiture en bac acier. La charpente a quant à elle été protégée par un flocage coupe-feu. Afin de réaliser des économies d'énergie, le faux plafond (sous la toiture) intégrera des éclairages Led.

Coût des travaux : 250 000 euros TTC



AVANT



APRES



OPTIQUE JULIEN

JUSQU'À

100€*

OFFERTS

SUR VOTRE
ÉQUIPEMENT
MONTURE + VERRES

* Voir conditions en magasin

82 B avenue Henri Barbusse
59770 **MARLY**
03 27 46 07 84

Lundi : 14h - 19h
Du mardi au samedi :
9h30 - 12h & 14h - 19h
(Fermeture 18h le samedi)



295 élèves récompensés et prêts pour de nouvelles aventures à la rentrée !



Quel est le point commun entre un élève de grande section maternelle et un élève de CM2 ? A la rentrée, ils changent de cycle, les uns entreront à l'école élémentaire, les autres sauteront le pas pour entrer au collège. Cette étape est importante pour les petits marlysiens.

Pour marquer la fin d'un cycle et célébrer cette nouvelle aventure scolaire, la municipalité a tenu à leur remettre un cadeau.

Ainsi, les 148 élèves de grande section maternelle des écoles de Marly ont reçu un lot de 3 livres de la série « Le Loup ». Une belle manière de leur ouvrir les portes fabuleuses du monde de la lecture pour leur entrée en CP.

Les 147 élèves de CM2 ont, de leur côté, reçu une calculatrice Casio FX92 pour les accompagner dans la suite de leur parcours.

Un moment toujours convivial partagé par petits et grands, en présence de Monsieur le Maire, Jean-Noël Verfaillie, de nombreux élus et du service éducation. Lors de cette mise à l'honneur, des élèves de CM2 ont également pu présenter les projets menés tout au long de l'année, encouragés par leurs amis, leurs parents, les enseignantes et directrices, et l'ensemble du public présent.



Trois groupes scolaires gâtés pour la fin d'année.

Les élèves de CM2 des écoles Marie Curie, Hurez Saint-Nicolas et Jules Henri Lengrand étaient à l'honneur ce 20 juin à la salle des fêtes de la mairie de Marly.

La soirée a commencé par un don aux 3 écoles en collaboration avec LIDL. En effet, lors de l'inauguration d'un magasin, l'enseigne a pour tradition de reverser 50 centimes d'euros par tranche de 15 € dépensés la première semaine d'ouverture.

Quand LIDL s'est implanté dans le quartier de La Briquette, les écoles Nelson Mandela et Louise Michel avaient bénéficié de cette action.

Tristan Courbot, Responsable développement pour LIDL, a proposé de renouveler cette généreuse opération à l'occasion de l'ouverture du magasin LIDL avenue Henri Barbusse. Ainsi, cette fois, ce sont les écoles Marie CURIE, Hurez Saint-Nicolas et Jules Henri Lengrand qui ont chacune reçu un chèque de 520,50 €.

La cérémonie a également permis à Jean-Noël Verfaillie, Maire de Marly, de remercier chaleureusement les équipes éducatives et les enfants pour leur implication tout au long de l'année dans les projets éducatifs ou citoyens comme le Conseil Municipal des Jeunes créé en 2022.



La classe de CM1 de l'école Marie Curie primée au concours « Arts en Plastiques pour l'Océan ».



Organisé par la Fondation de la Mer avec le partenariat du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le concours « Arts en plastiques pour l'Océan » invite les élèves à réaliser des œuvres à partir de matériaux plastiques usagés. Ce concours est également l'occasion de sensibiliser les élèves à la pollution plastique qui met en danger toutes les formes de vie animales et végétales marines.

Les élèves de CM1 de l'école Marie Curie se sont distingués parmi plus de 200 classes avec leur œuvre « Le dernier océan ». Ils ont en effet remporté le prix spécial du jury ! Bravo !

Cette œuvre s'inscrit dans un projet mené tout au long de l'année scolaire sur le thème du développement durable. Un texte RAP et un clip vidéo ont aussi été imaginés par les élèves.

Le réaménagement de l'avenue Henri Barbusse et de la place Gabriel Péri : deux projets structurants présentés lors de réunions publiques.



Notre ville se métamorphose. Parmi les chantiers à venir très prochainement et particulièrement attendus : les travaux de l'avenue Henri Barbusse et de la place Gabriel Péri.

Afin de présenter dans le détail ces projets qui constituaient des engagements de campagne, deux réunions publiques ont été organisées les 5 et 6 juillet, salle du Conseil Municipal, en présence de Monsieur le Maire, des Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Bruno Fontaine et Philippe Guilbert.

La première était réservée aux commerçants et artisans de la ville, l'objectif était de répondre à leurs problématiques spécifiques en termes de stationnement, de livraison. Léa Bougeant, Manager de centre-ville, sera un contact privilégié pour les accompagner. La seconde était ouverte à l'ensemble des habitants de la ville.

Ces deux projets s'inscrivent dans la volonté de transformer durablement la ville de Marly mais aussi de renforcer son attractivité. A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire a répondu aux interrogations, dans un moment d'échange privilégié. Il en a également profité pour remercier le Président de Valenciennes Métropole pour l'accompagnement financier de l'Avenue, la CCI, la CMA pour le lien avec les professionnels ainsi que les architectes et les techniciens pour le travail réalisé.

Une place repensée, connectée à la ville et au parc Oscar Carpentier.

La future place Gabriel Péri retrouvera la centralité et le rayonnement qu'elle mérite, avec un vrai rôle au cœur de la ville, des espaces de convivialité avec une dimension plus verte grâce à une transition douce vers le parc Oscar Carpentier.

Elle sera composée d'une place événementielle, d'une plaine festive, d'un solarium, d'un amphithéâtre et d'un jardin récréatif. Un programme immobilier, composé d'habitations et d'une Résidence Services Seniors prendra vie, à gauche de l'hôtel de ville, afin de favoriser le maintien à domicile de nos aînés qui le souhaitent. 500 m² d'espace commercial seront également créés en rez-de-chaussée pour accueillir de petits commerces de proximité.



Place aux vélos, avenue Henri Barbusse.

L'avenue Henri Barbusse sera, dès début 2023, repensée et rénoverée du carrefour de Romainville, qui retrouvera sa vocation d'entrée de ville, à la place Gabriel Péri.



Une piste cyclable, protégée des véhicules motorisés (près de 10 000 véhicules transitent quotidiennement sur cet axe), sera créée. Les trottoirs retrouveront une taille réglementaire pour donner de l'espace aux piétons. La circulation sera apaisée avec la création de plateaux surélevés au niveau des intersections. Quant au stationnement, s'il ne peut pas être conservé de manière longitudinale près du carrefour de Romainville, un parking de 41 places verra le jour au niveau de l'actuelle ruelle Dufour. Une autre poche de stationnement de 19 places sera créée à proximité de l'espace Jules-Henri Lengrand, permettant au final de gagner des places de stationnement par rapport à la situation actuelle.

L'ensemble du mobilier urbain sera revu, tout comme l'éclairage, au profit de matériaux durables et écologiques.



Conception : Atelier KVDS Architecture, Urbanisme et Paysage
Groupement MOE : Atelier KVDS / GEXPEO / LEA / CERYX



Valenciennes Métropole vous aide pour l'acquisition d'un vélo ou d'une trottinette électrique.



Dans le cadre de son Plan Climat 2020-2026 et afin de favoriser toujours plus la mobilité durable, Valenciennes Métropole vous propose une aide financière pour acquérir un vélo ou une trottinette électrique à hauteur de 30% de son prix d'achat.

Vous pouvez faire la demande pour l'acquisition d'un véhicule adulte :

- Vélos de ville comprenant les vélos hollandais, les vélos tout chemin (VTC), les vélos urbains, les vélos pliants et les vélos à assistance électrique (hors vélos cargo qui peuvent bénéficier de l'aide nationale sans prérequis de soutien de la collectivité),
- Trottinettes électriques (hors draisienne),
- Vélos spécifiques adaptés pour personnes à mobilité réduite.

Les véhicules suivants ne sont pas éligibles :

- Vélos routiers et sportifs comprenant les vélos de route et de course, les Gravel Bikes, les VTT dont leurs déclinaisons Cross-Country, Trial, All Mountain, Enduro, Dirt, XC, Fatbike et de descente,
- Les vélos couchés.

L'achat du véhicule devra se faire entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022, chez un professionnel situé sur le territoire de Valenciennes Métropole (l'achat via un site web ne sera pas pris en compte). Cette aide s'adresse aux habitants du territoire de Valenciennes Métropole (35 communes de l'Agglomération dont Marly) majeurs et actifs (ou étudiants majeurs) ainsi que pour les mineurs sous contrat professionnel sur justificatif (contrat de professionnalisation). Elle est cumulable avec l'aide de l'Etat « Bonus vélo ».

Pour en savoir plus et remplir votre demande, rendez-vous sur : www.valenciennes-metropole.fr

Savoir rouler à vélo, ça s'apprend !

Pour répondre à la demande d'une professeure des écoles de l'école Marie Curie, les éducateurs sportifs de la ville (ETAPS) sont intervenus auprès de la classe de CM1 pour leur apprendre à bien rouler à vélo, en ville. Une compétence essentielle pour se déplacer en toute sécurité, pour soi et les autres usagers de la route, mais aussi pour apprendre à préférer les déplacements doux, en famille, quand ils sont possibles.

Pendant plusieurs sessions, mi-juin, les enfants ont été initiés dans la cour de l'école lors de leçons de conduite, avec leurs propres vélos. Le stage s'est terminé avec une sortie sécurisée d'1h30, avec vélo ouvrier et voiture balais, au cœur de Marly.

La réflexion est en cours pour étendre cette expérience enrichissante dans les autres écoles de la ville.



Véhicules électriques : tout savoir sur la recharge à Marly et dans l'agglomération de Valenciennes Métropole.

Dans le cadre de son Plan Climat, Valenciennes Métropole a mis en place un réseau de bornes de recharge sur le territoire. **Deux d'entre elles sont situées à Marly : l'une rue des Ateliers et l'autre place Gabriel Péri.**

Ces bornes de recharge normale permettent la charge des véhicules de 3 à 22 kW AC. Il est possible de recharger 80% de sa batterie en 1h sur ce type de borne. Vous pouvez recharger tous les types de véhicules électriques sur ces bornes : voiture électrique, hybride rechargeable, vélo ou scooter électrique.

La borne de recharge rapide se situe à Valenciennes, à proximité de la sortie 21 de l'autoroute A2. Elle permet la charge des véhicules de 43 à 50 kW AC/DC. Il faut compter entre 20 et 30 min pour recharger la batterie en utilisant cette borne.

Pour trouver une borne dans les Hauts-de-France et connaître les tarifs, rendez-vous sur : passpasselectrique.fr



Nombre de bornes de recharge par commune.



Borne normale

Il est nécessaire d'utiliser votre câble pour recharger votre véhicule.



Borne rapide

Un câble est rattaché à la borne, le vôtre n'est pas nécessaire.

Le saviez-vous ?

- Les utilisateurs de ces places réservées doivent être titulaires d'une carte grise de véhicules électriques ou hybrides à recharge.
- Seuls les véhicules électriques ou hybrides en cours de rechargement sont autorisés à stationner sur les places dédiées.
- Les véhicules nécessitant leur mise en fourrière le seront aux frais de leurs propriétaires conformément à l'article R.417-10 du code de la route.

REGLEMENT N°AM-059/2018



Tous à bord, les enfants !

Pour une rentrée qui commence bien, l'aire de jeux du quartier des Florales est installée ! Entre le centre social et l'école, à l'emplacement choisi à l'unanimité par les habitants, elle accueille les enfants de 4 à 12 ans, sur le thème du bateau de pirates.

L'inauguration officielle aura lieu à la rentrée mais nous ne pouvons pas faire attendre les enfants plus longtemps !

En cas de fort ensoleillement, prenez garde aux risques de brûlures. Si vous constatez un besoin de maintenance, contactez les Services Techniques de Marly au 03 27 29 54 29.

Pour
que les jeux
restent des jeux, nous
vous rappelons les
règles à respecter :

- Interdiction de fumer et de vapoter sur l'aire de jeux.
- L'espace est interdit aux cycles et cyclomoteurs ainsi qu'aux chiens, même tenus en laisse.
- Utilisation des jeux sous la surveillance des parents ou d'accompagnateurs adultes.



Tout le monde aime les cabanes !

Sous la table du salon, avec des chaises et des draps, au fond du jardin, perchée dans un arbre, avec les enfants, les cousins... on a tous le souvenir d'une cabane ! Les 23 et 24 juillet, l'évènement Ma Cabananous rassemblait petits et grands au Parc Jacques Brel pour un moment de partage autour de la lecture, de l'amitié, des contes, de la musique et bien-sûr des cabanes !

Dès 14h, le samedi, la plasticienne Béatrice Meunier-Déry a lancé les festivités avec la construction de la cabane principale. Originaire de Roubaix, l'artiste a par ailleurs beaucoup travaillé autour d'œuvres-témoignages, confectionnées en textile.

Les bénévoles, les centres sociaux de La Briquette et des Florales ont eux aussi contribué à la fête en construisant une cabane (que les enfants se sont empressés de peindre avant de les investir

pour des jeux et des lectures), en offrant des doudous cousus, ou encore en organisant des moments musicaux.

Dimanche, les activités se sont poursuivies toute la journée, avec notamment le pique-nique collaboratif où se sont retrouvées une vingtaine de familles. Tous les participants ont pu terminer les cabanes, profiter de balades à dos de poney. Et vers 16h, les prix du concours « La Cabane de mes rêves » ont été décernés. Pour rappel, tous ceux qui le souhaitaient pouvaient construire une maquette de la cabane idéale. Au total, ce sont 16 maquettes qui ont été présentées au jury. Difficile de faire un choix ! Finalement, 5 prix ont été remis : tous les gagnants ont remporté un livre et un chèque Lire. Une belle occasion de s'offrir des livres de contes et pourquoi pas le livre de Marie-Sabine Roger *Ma cabanamoï*, qui a tout simplement inspiré ce bel évènement ?



Un été marqué par les festivités pour les plus jeunes !

Les plus jeunes avaient un agenda bien rempli pour la belle saison.

Le 9 juillet, La Perdriole était en fête pour réunir les enfants, les parents et les professionnels de la petite enfance sur le thème de la plage. Bacs à sable, châteaux gonflables, piscines, décoration exotique... tout était réuni pour un dépaysement total, même les températures !

Les pique-niques organisés par le relai petite enfance à destination des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent, ont quant à eux, eu un beau succès les 22 et 28 juillet. Le premier avait lieu dans la cour de l'école Jean Rostand et le second au parc du Roleur à Saint-Saulve, réunissant au total 16 assistantes maternelles et une trentaine d'enfants âgés de 3 mois à 3 ans.

Les accueils de loisirs, moment fort de la période estivale, ont cette année encore créé de beaux souvenirs pour nos loulous. Au programme : intervention de l'association *Marly Moove* pour un flashmob, initiation ludique à l'anglais avec Berlitz (spécialiste mondial des langues et de la communication interculturelle), participation à Ma Cabananous, journées avec jeux gonflables, grands jeux sur des thématiques comme les super héros, l'Europe, l'inclusion ou encore les vacances, mais aussi sorties à la journée (Loisiparc, DENNLYS Parc, Près du Hem, Parc Saint-Paul, Raismes, Le Quesnoy). Rendez-vous incontournable de ces trois semaines : la fête, organisée en collaboration avec le centre social des Florales ! Sous un soleil radieux et le regard de leurs amis et de leur famille, les enfants ont pu faire la démonstration, entre autres, de leurs talents de danseurs !



Le gala : LA représentation de l'année pour l'Ecole Municipale de Danse !

Vendredi 24 juin, les élèves de l'Ecole Municipale de Danse se retrouvaient pour le traditionnel et très attendu gala de fin d'année. Ce spectacle, concrétisation d'une année de travail intense, s'est déroulé, pour la première fois, à l'Auditorium Saint-Nicolas, loué par la municipalité.

Les nombreuses personnes du public, dont Laurence Morel et Céline Plateel-Thuin, fidèles spectatrices, ont pu apprécier l'enchaînement sans interruption des chorégraphies, des plus classiques au modern jazz, sur des morceaux de Justin Timberlake, Rossini ou encore Pink, mais également les centaines de costumes. Tous ont salué la qualité de la représentation et souligné la concentration dont ont fait preuve les petites danseuses du cours d'éveil, pour leur toute première scène.

Clou du spectacle : le tableau final, rassemblant tous les élèves vêtus de blanc.



Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'Ecole Municipale de Danse pour la rentrée ?
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 21 octobre, dans la limite des places disponibles.
 Renseignements par mail à : ecoledemusique@marly.fr

Les Marlypiades : entre efforts, découvertes... et pluie !



Jeudi 23 et vendredi 24 juin, les élèves du CP au CM2 se donnaient rendez-vous pour un moment sportif au Stade Denayer : les Marlypiades.

Après un défilé olympique d'ouverture, ils ont pu découvrir 15 activités, sous forme d'un parc : skateboard, activités paralympiques (volley et tir à l'arc assis, manipulation de fauteuils roulants), atelier sur les valeurs de l'olympisme, etc.

Ils ont également eu la visite de Monsieur Cosléou, président du Comité Départemental Olympique et Sportif, de Monsieur Guilbert, trésorier du Comité Départemental Olympique et Sportif et de Madame Mairie, double médaillée en tennis de table aux Jeux Paralympiques (à Athènes en 2004 et Pékin en 2008).

En raison de la météo capricieuse, les organisateurs ont rapidement réadapté certaines épreuves pour permettre à tous les jeunes sportifs de profiter de ce moment d'efforts et d'émotions. Les classes qui n'ont pas pu participer à l'évènement en raison de la pluie ont profité d'une séance de rattrapage.

Chaque enfant est reparti avec son diplôme de participant ou de super champion.

Merci aux organisateurs et aux associations ayant contribué au succès de cette 13^e édition des Marlypiades : l'USM, l'US Briquette, le Club de Hockey de Marly, l'U.S. Athlétisme de Marly, le RCV, le TC La Rhonelle et les SEGPA du Collège Alphonse Terroir.



Assos en fête : le rendez-vous réussi des associations !

Le tout premier forum des Associations se tenait les 24 et 25 juin. Malgré une météo capricieuse, ce sont plus de 40 associations qui ont accueilli les visiteurs dans la salle Dumont et la salle Brussels avec des démonstrations, des initiations, un skatepark, du chant, de la danse...

Le vendredi, Monsieur le Maire, Jean-Noël Verfaillie, a ouvert le forum avec un mot de bienvenue en présence des élus de la Ville. Le samedi, les animations ont débuté dès 9h30 avec le parcours du cœur et la possibilité, pour les participants, de tenter leur chance pour gagner un dossard pour le très prisé 10 km de Paris 2024. Tout le week-end, un stand de petite restauration était tenu par l'UCAM, l'Union des Commerçants et Artisans de Marly. Une tombola gratuite était également organisée pour gagner un vélo, offert par la Ville, mais aussi de nombreux lots offerts par Marly Moove et Cœur de Chat.

Cet évènement post-Covid a rempli ses objectifs : permettre aux associations de faire (re)découvrir leurs nombreuses activités dans un seul et même lieu, offrir la possibilité à tous les marlysiens de s'essayer à des pratiques sportives et culturelles, donner l'opportunité à tous de se rencontrer, d'échanger et de s'engager dans de nouvelles aventures à la rentrée.

Vous avez manqué ce moment ? Vous avez hâte de revivre ces instants de partage ?
L'évènement sera renouvelé en 2023 !



Félicitations Corinne !

Le hasard a désigné Corinne Snapp, résidente du FAM-FAS de Marly comme gagnante. Patrick Lemaire, élu chargé du monde associatif, des sports et de la cause animale et Laurent Michel, responsable des sports et de la vie associative, se sont rendus au foyer d'accueil spécialisé, le mardi 12 juillet, pour lui remettre son vélo flambant neuf, en présence de Nathalie Dubar, Directrice du centre et d'Emilie Lefranc, Cheffe de service.



La remise des diplômes de l'Ecole Municipale de Musique avait lieu le 28 juin !

Voix, piano, saxophone, violoncelle, guitare, violon, accordéon, batterie, percussions... les instruments étaient nombreux et les élèves impatients ce 28 juin, à 18h30. Tous s'étaient donné rendez-vous à la salle des fêtes pour célébrer la fin d'année en musique, en présence de leurs parents, de leurs professeurs, de leur directeur, Monsieur Huvelle, qui partira vers de nouvelles aventures à la rentrée, mais également de Monsieur le Maire, Jean-Noël Verfaillie, et des élues Laurence Morel et Aurore Fareneau-Fournier.

A l'issue des auditions, toutes les formations musicales et instrumentales ont été récompensées, et ce, en fonction de la mention reçue aux examens (de *Assez Bien* à *Très Bien avec félicitations à l'unanimité*). Chaque enfant, appelé sur scène, a reçu son diplôme, ce qui représente une récompense, mais aussi un encouragement.

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'Ecole Municipale de Musique pour la rentrée ?
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 21 octobre, dans la limite des places disponibles.
Renseignements par mail à : ecoledemusique@marly.fr



Les MMM : La Nouvelle-Orléans s'est invitée chez nous.



Le 26 juin, à l'occasion des Moments Musicaux Marlysiens, le quatuor «Le Dixie Combo Jazz» a régalé le public avec des standards de jazz, en extérieur, devant l'école de musique, dans le beau cadre du Parc Jacques Brel.

Après le concert, une auberge espagnole a été organisée pour marquer la fin de l'année scolaire et le début de l'été.

Les chorales ont donné le LA à l'occasion du concert au profit de l'Ukraine.

Dimanche 3 juillet se tenait, à l'église Saint-Pierre, un concert au profit de l'Ukraine. Les trois chorales : *Petits Chanteurs de l'école municipale de Marly*, *Marly Mélodies* et *On s'était dit rendez-vous dans 10 ans* (anciens petits chanteurs) se sont ainsi réunies pour

un spectacle de deux heures pour la paix. 600 € ont été récoltés. Tous les dons ont permis de financer l'acheminement du camion de dons destinés à Drohobytch jusqu'à Olecko. Merci et bravo à tous !



Un beau succès pour la grande brocante du 31 juillet !



Avec près de 500 exposants et 12 000 visiteurs, la grande brocante de Marly fait partie des événements incontournables de l'été. L'édition 2022 n'a pas dérogé à la règle avec un temps idéal, ni caniculaire, ni pluvieux !



Le jury des Villes et Villages Fleuris était là le 2 août !

En 2016, la ville a reçu sa première fleur au concours. Cette distinction a conduit toutes les équipes à redoubler d'attention et l'année 2018 a été couronnée par l'obtention d'une deuxième fleur. Cette année, l'objectif est de maintenir cette deuxième fleur, symbole de l'engagement environnemental pris.

Ainsi, sous un beau soleil d'août, les 6 membres du jury du label national « Villes et Villages Fleuris » sont venus à Marly, munis de leur grille d'évaluation. Au départ de la Mairie et accompagnés de Thomas Jorieux, élu chargé du cadre de vie, de l'embellissement de la ville et de l'environnement, et de Céline Plateel-Thuin, élue chargée entre autres de l'urbanisme et des grands travaux, ils se sont tout d'abord rendus au cimetière où ils ont pu apprécier la gestion « zéro phyto » de l'espace, les bacs de compostage et le mode de gestion qui favorise la réapparition de la flore spontanée. Direction ensuite le chemin des Albatros pour découvrir le Parc des Bûcherons, ses arbres totems et la démarche de fauchage tardif, plus respectueux des rythmes de la nature et de la biodiversité. Enfin, ils ont emprunté le boulevard Fabien Thiémé, où ils ont découvert l'espace préservé dédié au lézard des murailles, afin de se rendre au dernier arrêt : le Parc Jacques Brel. Là ils ont, tout naturellement, pu admirer le Moulin Souverain et la Rhonelle.

Tout au long de ce parcours mi-ville mi-nature, les membres du jury ont pu tout apprendre du Marly d'aujourd'hui mais également découvrir le visage de la ville de demain avec les nombreux

projets à venir : nouvelle Place Gabriel Péri, réaménagement de l'avenue Henri Barbusse, nouveau groupe scolaire du quartier de La Briquette... En plus du fleurissement, de la diversité botanique et de la qualité de l'entretien, l'évaluation finale prend en compte les actions menées en faveur de la biodiversité et de la qualité de l'espace public.

A l'issue de la visite, les membres du jury se sont réunis pour délibérer autour d'un jus de pommes bien frais réalisé à partir des pommes récoltées sur les arbres de la commune par l'association *Marly ma petite planète*. Verdict cet automne !



Conseils municipaux des 9 juin et 19 juillet

- **Adhésion au réseau « Terres de Jeux en Nord ».** Le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) du Nord a créé le réseau « Terres de Jeux en Nord » rassemblant les collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 ». Marly fait partie des communes ayant reçu ce label. Avec ce dernier, les collectivités s'engagent à agir pour faire vivre à tous les émotions des Jeux, changer le quotidien des gens grâce au sport, et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique. Cette adhésion permettra de bénéficier de la part du CDOS d'avantages et services en matière d'ingénierie, d'information et d'accompagnement, de mise à disposition et de mise en relation dans le cadre des JO 2024. Le coût de l'adhésion est de 1 000 €. Une subvention de 1 100 € a été sollicitée auprès du CDOS par le service des sports et de la vie associative qui a organisé, du jeudi 23 au samedi 25 juin, une série d'actions visant à promouvoir l'activité physique et sportive auprès de différents publics (Marlypiades, forum des associations, parcours du cœur). Cette subvention visait à prendre en charge une partie d'une animation découverte du skate, une des 4 disciplines intégrées aux prochaines olympiades.
- **Une subvention exceptionnelle de 750 € a été accordée à l'association Pétanque de Marly** pour l'organisation d'un concours le 22 mai 2022 pour célébrer les 50 ans du club.
- **Une subvention exceptionnelle de 6 000 € est accordée pour la Fédération Locale Alternative Culturelle (FLAC)** pour l'organisation des dimanches au bord de l'eau programmés les 21 août, 28 août et 4 septembre, soit 2 000 € par dimanche.

- **Participation à l'action Manager de Centre-ville.** Cette délibération est identique à celle votée le 30 juin 2021 qui définit le partenariat avec la ville de Saint-Saulve et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France. La manager de centre-ville, en contrat depuis le 11 avril 2022, accompagne les commerçants et artisans qui souhaitent s'installer afin de dynamiser l'économie locale, elle communique auprès d'eux sur les dispositifs d'aide. Elle est également un contact privilégié aux côtés des commerçants pour les travaux de la place Gabriel Péri et de l'avenue Henri Barbusse.
- **Règlement de fonctionnement « La Perdriole ».** Cette délibération fait suite à celle votée lors du Conseil Municipal de Mars où la capacité d'accueil des enfants au sein des structures est passée de 45 à 50 places, permettant d'accompagner davantage de familles marlysiennes. Le fonctionnement est optimisé avec une structure unique, reprenant les dispositions de fonctionnement du Jardin d'enfants et du multi-accueil.
- **Acquisition de la parcelle B6712 à l'Etablissement Public Foncier (EPF)** rue Jean Jaurès afin d'ouvrir sur le parc Jacques Brel depuis la rue Jean Jaurès et d'y créer de nouvelles liaisons douces, comme une coulée verte au cœur de la ville, lieu de balade et d'apaisement entre ville et nature. Le prix de cession de l'EPF en date du 17 mai 2022 est fixé à un montant de 23 308,02 € HT.
- **Acquisition des parcelles B6793 et B6794 et classement dans le domaine public communal.** Dans le cadre du futur groupe scolaire la ville souhaite acquérir 2 parcelles attenantes auprès de la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH). Cette dernière et la ville se sont accordées pour un prix d'acquisition à hauteur de 170 000 €. Cette acquisition permettra la création d'espaces pour les enfants, favorisera les trajets domicile-école à pied et donnera toute son envergure à cette « école dans les arbres ».

- **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Marly et Valenciennes Métropole, pour l'aménagement de la liaison piétonne entre la rue Paul Vaillant Couturier et la rue Camélinat.** Dans le cadre du futur groupe scolaire du quartier de La Briquette, la ville de Marly travaille à la liaison piétonne le long de l'autoroute entre le quartier de la Briquette et la rue Camélinat (école Louise Michel) : aménagement, équipement, sécurisation... Cette liaison piétonne s'intègre entièrement au projet pour que les familles se rendent à l'école à pied ou à vélo, en toute sécurité, dans un nouveau mode de vie. Ce projet s'inscrivant dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), les travaux sont réalisés sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage, Valenciennes Métropole.
- **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) La Briquette : prolongation de l'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour pouvoir traiter la friche LIDL (20 maisons en accession à la propriété).** Cette friche était à l'origine de nuisances et d'incivilités. Elle avait été clôturée, sa démolition et remise en état du site sont prévues d'octobre à décembre 2022.
- **Lancement du projet de création d'un parc urbain le long de la Rhonelle : assistance à maîtrise d'ouvrage et intégration du projet au périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF).** Objectifs du projet : connecter le quartier des Floralies à la résidence Guynemer, créer un poumon vert en centre-ville, créer des sentiers de randonnées connectés aux villes voisines.

- **Signature des marchés-entretien des espaces verts de divers secteurs de la ville.** Et ce, afin d'entretenir et de réparer les terrains de sports, notamment les terrains situés au stade Denayer, endommagés par la sécheresse, mais aussi d'entretenir les divers espaces verts communaux et notre patrimoine arboré.
- **Signature des marchés pour la création d'un système de vidéo protection urbaine et maintenances.** Le déploiement de caméras de vidéo protection dans toute la ville débutera au dernier trimestre 2022, pour la mise en place de 236 objectifs. La Commission d'Appel d'Offres juge économiquement la plus avantageuse l'offre de la société SNEF, située à LA SENTINELLE (59174) pour un montant total (tranche ferme + tranches optionnelles) de 639 408,16 € HT soit 767 289,79 € TTC.
- **Signature de la convention de partenariat entre le Département du Nord, la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées et la ville de Marly, pour lutter contre l'isolement des Aînés et des plus fragiles en situation de handicap.** Cette convention permet d'accompagner le déploiement de politiques locales en faveur du bien vieillir et du vivre ensemble et soutient le développement d'actions de proximité, intergénérationnelles, d'initiative innovantes. La convention précise que chaque commune est par ailleurs tenue d'instituer un registre nominatif des personnes âgées de 65 ans et plus et des personnes en situation de handicap, vivant à domicile et qui en font la demande. A Marly, ce registre a été repensé et formalisé dès juillet 2020.
- **Recours à 4 contrats d'apprentissage :** recrutement de deux apprentis qui seront prioritairement affectés aux espaces verts et de deux apprentis pour des postes techniques.

La conciliation de justice : un service gratuit, accessible à la mairie de Marly.

La conciliation de justice permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre deux parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

C'est un passage obligé lorsqu'un litige surgit, à moins que les parties n'aient préféré tenter une médiation ou une procédure participative. La conciliation de justice est obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 euros présentés à un juge.

Quels sont les conflits concernés ?

- Relations entre bailleurs et locataires
- Litiges de la consommation
- Problèmes de copropriété
- Litiges entre commerçants
- Litiges entre personnes
- Litiges et troubles du voisinage
- Litiges relevant du droit rural
- Litiges en matière prud'homale



La conciliation de justice ne concerne pas les litiges d'état civil, de droit de la famille (pensions alimentaires, résidences des enfants, etc.), de conflits avec l'administration. Ainsi, le recours à la conciliation de justice, via le conciliateur de justice, est un moyen simple, rapide et gratuit pour venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

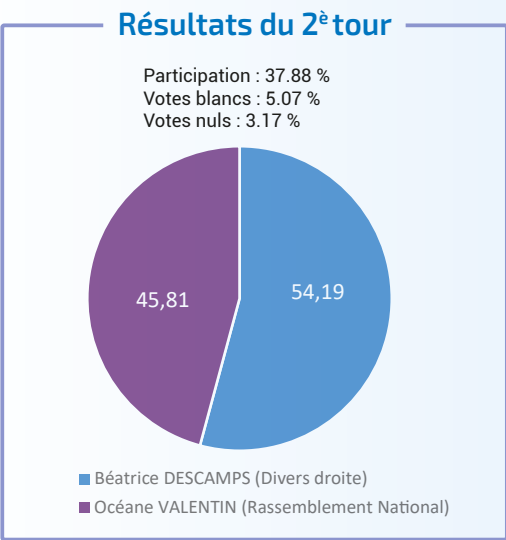
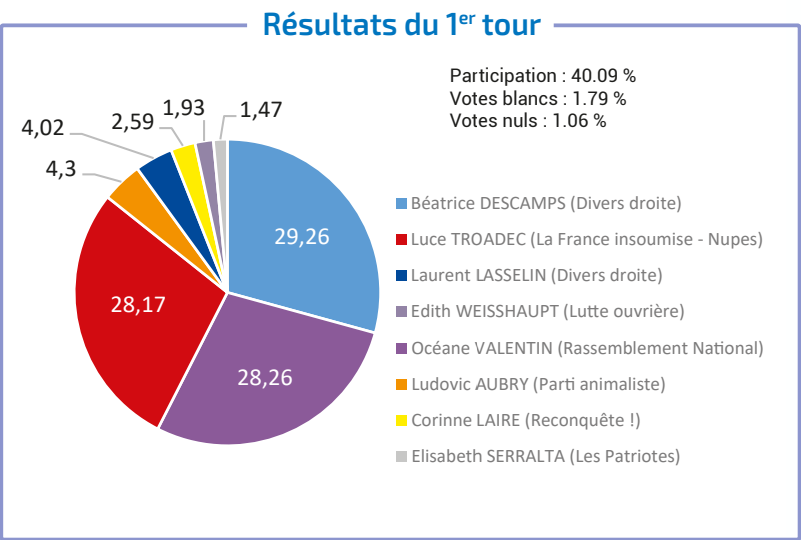
Concrètement, qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole et assermenté. Il doit justifier d'une formation ou d'une expérience juridique ainsi qu'une certaine compétence pour exercer ces fonctions. Il est nommé, sur proposition du magistrat référent des conciliateurs de justice dans le ressort de la juridiction, sous couvert du président du Tribunal Judiciaire concerné. Il tient des permanences dans un lieu public.

A la mairie de Marly, le conciliateur de justice tient une permanence, sur rendez-vous, deux fois par mois.

Pour le rencontrer, simplement et gratuitement, il suffit de prendre rendez-vous à l'accueil par téléphone au 03 27 23 99 00 ou par mail à mairie@marly.fr

Résultats des élections législatives à Marly.



Le CCAS fait peau neuve.

Toute l'année, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la ville de Marly mène des actions à destination des aînés, assure le suivi des allocations du RSA (dans le cadre de la convention qui le lie au Département du Nord), et s'occupe des politiques d'aides aux populations précaires.

Aujourd'hui, le CCAS de la commune fait peau neuve, réinvente ses modes de fonctionnement et innove en matière d'actions d'insertion.

Désormais, le CCAS propose un accompagnement enrichi vers l'insertion professionnelle avec des actions comme « Parcours Gagnant » ou encore « Autono-mise sur toi ». Les marlysiens à la recherche d'un emploi peuvent ainsi être épaulés dans leur projet pour le co-financement de formations, du permis de conduire, de moyens de locomotion alternatifs (vélo électrique, trottinette...) et bénéficier d'un positionnement sur des offres d'emplois.



Les effectifs sont également renforcés avec l'arrivée de :
- Mathilde Vitrant, Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- Ghislain Tourneur, Conseiller en Insertion Professionnelle

Prendre contact avec le CCAS

Sur rendez-vous :

- Par téléphone : 03 27 23 99 24
- Par mail : CCAS@marly.fr

Directement sur place :

- Au CCAS, place Gabriel Péri, à côté de la mairie :
Le lundi après-midi, le mercredi après-midi et le vendredi après-midi
- Au centre social de La Briquette : le mardi matin et le vendredi matin
- Au centre social des Floralies : le mercredi matin et le jeudi matin

Avez-vous pensé au transport de proximité ?

Vous êtes une personne âgée ou à mobilité réduite ? Pour faire vos courses, vous rendre au marché de Valenciennes le mercredi ou à vos rendez-vous médicaux, pensez à ce service mis en place par la ville de Marly et le CCAS.

► Qui peut en bénéficier ?

Ce service est destiné aux personnes de 65 ans et plus ainsi qu'aux personnes en situation de handicap titulaires de la carte d'invalidité à 80 % ou d'une carte « station debout pénible ».

► Comment en profiter ?

Les inscriptions se font au CCAS auprès du Pôle Séniors.

Pièces à fournir : une photo d'identité récente, carte d'identité, carte d'invalidité, carte « station debout pénible », nom, adresse et n° de téléphone d'un référent, dernier avis d'imposition ou de non-imposition, assurance responsabilité civile.

► A quel prix ?

PERSONNE SEULE		
Ressources annuelles	Déplacement dans Marly	Déplacement extérieur
< 8 907 €	1 €	2 €
De 8 907.01 à 15 540 €	1.50€	2.50 €
De 15 540.01 à 20 000 €	2 €	3 €
> 20 000 €	2.50 €	3.50 €



COUPLE		
Ressources annuelles	Déplacement dans Marly	Déplacement extérieur
< 14 180 €	1 €	2 €
De 14 180.01 € à 31 070 €	1.50 €	2.50 €
De 31 070.01 € à 35 000 €	2 €	3 €
> 35 000 €	2.50 €	3.50 €

Le goûter des aînés de retour, pour la plus grande joie de tous !



Le mercredi 8 juin 2022 s'est déroulé, après deux années d'absence dues à l'épidémie de COVID, le premier des deux Goûters Des Aînés 2022, en présence, notamment, de Jean-Noël Verfaillie, Maire de Marly et Président du CCAS, de la Vice-Présidente Alice Donnet-Dupont et d'un grand nombre de membres du CCAS.

Un peu plus de 160 séniors de la ville ont pu se retrouver, pour un moment de fraternité, de musique, de danse et de gourmandise. Les pâtisseries étaient servies, avec le sourire, par la dynamique et pétillante équipe d'animation du CCAS.



Entraînés sur la piste de danse par les rythmes endiablés de Samy Lorca, les convives se sont déhanchés de 14h à 17h30, dans la salle des Fêtes de Marly, et n'attendent plus, désormais, qu'une seule chose, remettre ça !

Bonne nouvelle : le prochain goûter des aînés aura lieu le mercredi 9 novembre prochain.

Si vous ne voulez pas manquer cette opportunité de vous divertir et de rencontrer d'autres personnes, n'hésitez pas à vous inscrire directement au CCAS, par téléphone au 03 27 23 99 24 ou par mail à : CCAS@marly.fr

La Semaine Bleue se déroulera du 3 au 9 octobre !

La Semaine Bleue fête, cette année, ses 70 ans ! Dédiée à la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale, elle aura lieu cette année du 3 au 9 octobre et aura pour thème « Changeons notre regard sur les aînés, brisons les idées reçues ».

La ville de Marly, son CCAS et ses centres sociaux (La Briquette et Les Floralies) vous proposeront, à cette occasion, de nombreuses

activités, ateliers et festivités, aussi variés que ludiques ou pédagogiques, et mélangeant, pour les aînés, sports, visites et découvertes, forums ou expositions.

Comme de coutume, cette Semaine Bleue se clôturera par le traditionnel Banquet des Aînés, le dimanche 9 octobre, à la salle Dumont de Marly.

**Vous souhaitez vous inscrire au Banquet des Aînés ?
Vous désirez en savoir plus sur la programmation de la Semaine Bleue ?
Vous avez envie de participer à l'un ou à tous les ateliers ?**

Vous pouvez simplement contacter :

- Le CCAS : 03 27 23 99 24
- Le centre social de la Briquette : 03 27 29 34 44
- Le centre social des Floralies : 03 27 46 51 08

Trois centenaires à Marly : joyeux anniversaire !

Originaire de Saultain, Ange Crocfer réside désormais à l'EPHAD Paul Vaillant-Couturier de Marly.

Le 29 juin dernier était une journée très spéciale pour elle puisqu'elle soufflait sa 100^e bougie.

Un moment important qu'elle a pu célébrer entourée de sa famille, dont une partie venue tout spécialement de l'Oise, de ses proches mais également des élus de Marly, Joël Quentin, Thomas Jorieux et Patrick Lemaire, et de Jean-Michel Szafran élu de Saultain.

Le 31 juillet, jour de la grande brocante, c'était au tour de Mirella Cuvelier de fêter son siècle voire même un peu plus, elle a 101 ans !

Pour l'occasion, Joël Quentin, Priscilla Dziembowski et Alice Dupont-Donnet, élus de la ville, lui ont rendu visite et lui ont remis une orchidée blanche, symbole de gaieté.

Jamais deux sans trois ! Marly a eu l'honneur de célébrer une troisième centenaire cet été : Mariette Mathieu.

Le samedi 13 août, Priscilla Dziembowski et Joël Quentin, élus de la ville, sont allés lui souhaiter un très joyeux anniversaire, et ont pu lui offrir, à elle aussi, une jolie orchidée



Ange Crocfer



Mirella Cuvelier



Mariette Mathieu

Grâce à ses habitants, (re)découvrez le quartier des Floralies !

Le projet européen Réseau Hainaut Solidaire porté par l'Association des centres sociaux de la région de Valenciennes, vise à valoriser l'histoire des quartiers et la parole des habitants grâce à la conception de cartes de promenades et de parcours emblématiques.

Ainsi, les habitants des Floralies, accompagnés par le centre social ont pu réfléchir, dessiner, photographier et créer des parcours qui valorisent leur patrimoine en reliant leurs lieux de vie à des sites importants à leurs yeux. Ensemble, ils ont conçu différentes cartes qui vous emmèneront à la découverte des Floralies, ce quartier construit dans les années 60.

Pour trouver un itinéraire aux Floralies ou l'une des 45 000 balades en France, en Suisse ou en Belgique, rendez-vous sur : www.cirkwi.com

Plus d'information sur le projet RHS :
ricochets.eu/collectif-reseau-hainaut-solidaire



Marly aura bientôt une deuxième épicerie solidaire !

Le centre social des Florales, en partenariat avec le CCAS, ouvrira prochainement une épicerie solidaire, place Georges Dehove. Comme une épicerie classique, elle proposera des produits du quotidien alimentaires et non-alimentaires, de qualité, en libre-service et à moindre coût. L'accès à cette épicerie sera soumis à des critères de revenus. Les clients qui le souhaitent bénéficieront d'un accompagnement de la part des bénévoles.

Vous souhaitez en savoir plus, bénéficier du service, donner de votre temps, apporter des denrées alimentaires ?
Vous pouvez écrire à : epicerie.marly@acsrv.org

Le saviez-vous ?

Cette épicerie solidaire s'ajoute à celle tenue par Le Secours Populaire Français (locaux situés 209 av. Henri Barbusse) et soutenue par la ville. Renseignements au : 03 27 25 02 49



Lutte contre l'isolement des aînés : le CCAS signe une convention avec Les Petits Frères des Pauvres.



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a souhaité renforcer sa mission d'aide et d'accompagnement auprès des personnes âgées de plus de 50 ans, et notamment les plus isolées ou confrontées à des problématiques sociales récurrentes. Ainsi, en plus de l'équipe pluridisciplinaire déjà à leur disposition, le CCAS a mis en place un partenariat avec une autre structure, spécialisée dans la lutte contre l'isolement et la précarité des personnes âgées : *Les Petits Frères des Pauvres*. Par ses actions, l'association créée en 1946 renoue des liens avec les personnes âgées les plus démunies, en intervenant à domicile et en leur permettant de reprendre goût à la vie et faire partie du monde qui les entoure.

La convention entre le CCAS de Marly et *Les Petits Frères des Pauvres* a été signée, le jeudi 16 Juin 2022, par Jean-Noël Verfaillie, Maire de Marly et Président du CCAS, ainsi que par les représentants de l'Association.

Désormais, les aînés qui le souhaitent peuvent bénéficier des visites à domicile des bénévoles de l'association, participer à des animations, visites et voyages organisés et financés par *Les Petits Frères des Pauvres*, en fonction de leurs besoins et de leurs envies.

Vous vous sentez seul, avez envie de contact humain, de faire de nouvelles rencontres, de sortir de chez vous et de participer à des activités organisées par *Les Petits Frères des Pauvres* ? N'hésitez pas à prendre contact avec le CCAS par téléphone au 03 27 23 99 24 ou par mail à CCAS@marly.fr pour être mis en relation avec les bénévoles de l'association.

Si vous souhaitez, au contraire, devenir vous-même bénévole et lutter contre la solitude et l'isolement, contactez dès maintenant l'antenne Valenciennoise des *Petits Frères des pauvres* au 06 49 04 45 16.

Vous rejoindrez une équipe dynamique, bienveillante et volontaire. Plus d'informations sur toutes les actions menées en France sur : www.petitsfreresdespauvres.fr

Le saviez-vous ?

Cette convention vient compléter la démarche de la ville en faveur du bien vieillir, portée notamment par la signature du partenariat avec le Département du Nord et la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH).

Plus d'infos en page 23.



Noces d'or et de diamant : 10 couples ont renouvelé leurs vœux !

Le dimanche 26 Juin dernier avait lieu, à la salle des fêtes, la traditionnelle cérémonie des nocces d'or. Ce sont 10 couples qui fêtaient la solidité de leur union, 8 d'entre eux célébraient leurs nocces d'or, soit 50 ans de mariage, et 2 d'entre eux, leurs nocces de diamant soit 60 ans de mariage !

Cette cérémonie conviviale et symbolique s'est déroulée avec les familles. Après un discours d'accueil d'Alice Dupont-Donnet, adjointe en charge de l'action sociale, CCAS et politique grand âge, Monsieur le Maire, Jean-Noël Verfaillie, a retracé les étapes de la vie des couples et les a invité à renouveler leurs consentements, sous le regard admiratif de leurs familles et de leurs amis.

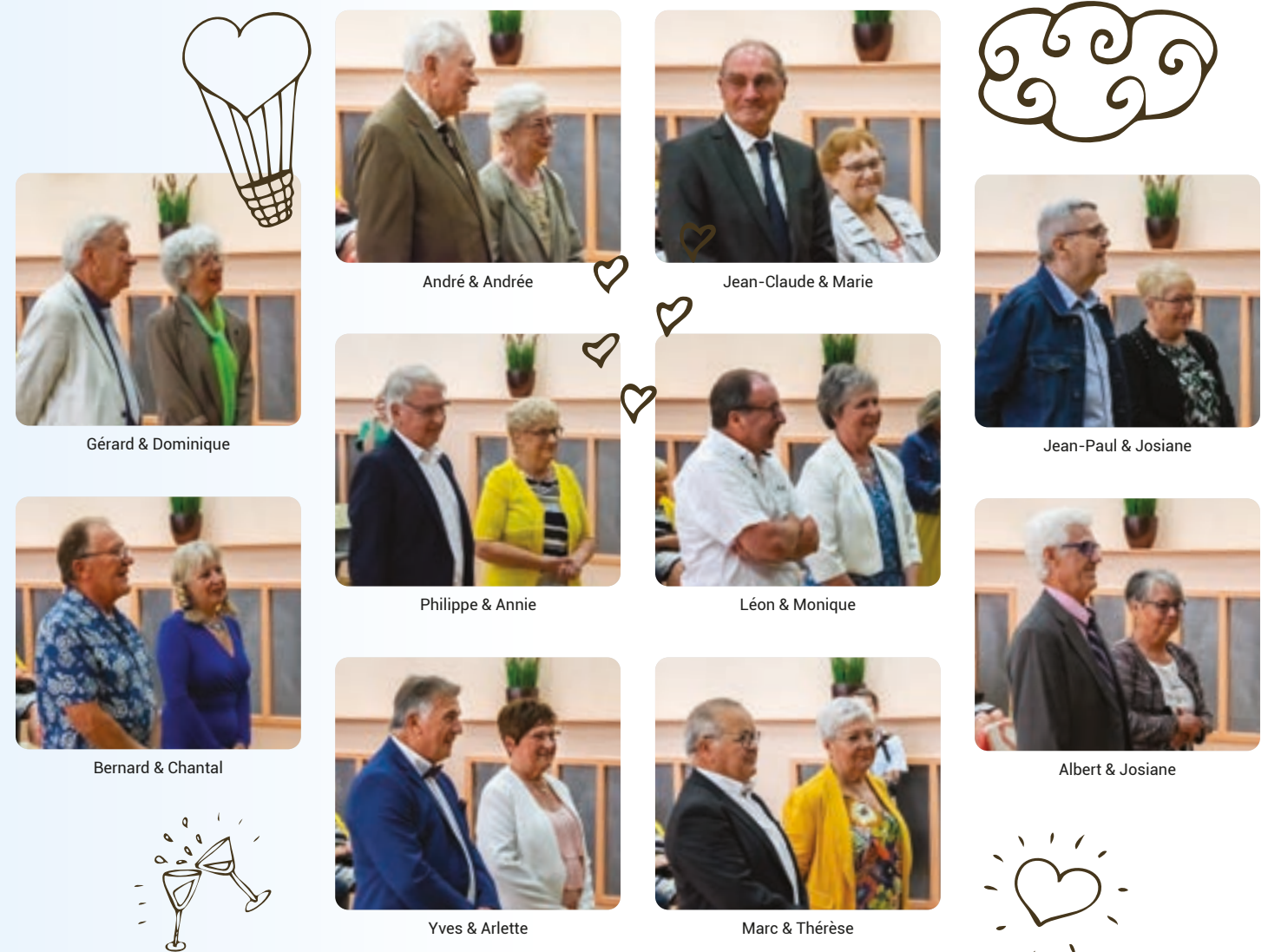
Allégée des protocoles sanitaires relatifs au COVID, la cérémonie a pu, contrairement à l'année précédente, accueillir une centaine de convives et se conclure, par un chaleureux pot de l'amitié.

Quel plaisir ce fut, ce dimanche-là, pour tous ceux présents, de pouvoir admirer l'amour partagé par : André & Andrée, Jean-Claude & Marie, Gérard & Dominique, Philippe & Annie, Léon & Monique, Jean-Paul & Josiane, Bernard & Chantal, Albert & Josiane, Yves & Arlette, Marc & Thérèse.

Le temps semblant ne pas avoir d'emprise sur eux, ils ont par leur passion réciproque, parfaitement illustré la célèbre citation de George Sand : « Il n'y a qu'un bonheur dans la vie, c'est d'aimer et d'être aimé. »

Le saviez-vous ?

L'inscription aux nocces d'or n'est pas automatique. Il est indispensable de vous inscrire auprès du CCAS !



Mon école, mon collège, mon lycée : qui s'occupe de quoi ?

C'est la rentrée ! Pour l'occasion, nous allons inaugurer cette nouvelle rubrique du Pleine Page, spécialement dédiée aux enfants, en parlant de l'éducation nationale. Et il n'y a pas d'interrogation écrite à la fin. Ouf !

Tout d'abord, c'est l'Etat qui définit les programmes scolaires, de l'école maternelle au lycée. C'est aussi l'Etat qui recrute, forme et paie les enseignants. Mais ensuite ?

Qui s'occupe de ton école ?

La commune a la charge des écoles maternelles et élémentaires. A Marly, il y en a cinq ! Ainsi ta ville est propriétaire des locaux, elle assure sa construction (comme pour la future école du quartier de La Briquette) mais aussi son entretien et ses équipements. La ville organise aussi la restauration scolaire et parfois des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires.



Qui s'occupe de ton lycée ?

La région a la responsabilité des lycées, mais aussi des établissements d'éducation spéciale (pour les adolescents en difficulté scolaire, sociale ou en situation de handicap par exemple) et des lycées professionnels maritimes. La région finance donc la construction, la reconstruction, l'entretien, l'équipement, le fonctionnement de ton lycée... et elle gère aussi la cantine.



Il y a un sujet que tu aimerais voir dans cette rubrique ?
Envoie ta question à communication@marly.fr !



Qui s'occupe de ton collège ?

Le département est propriétaire des collèges. Il assure la construction et la reconstruction des bâtiments mais aussi l'équipement et le fonctionnement. C'est ainsi, par exemple, le département qui achète les ordinateurs et les logiciels nécessaires à l'enseignement. La cantine du collège est gérée par le département également.



Source : www.education.gouv.fr

N'B D&CO, votre nouvelle boutique orientale.



Située au cœur de l'espace entreprises, 10 rue Jean Jaurès, la boutique de Naïma Idary vous accueille depuis mars 2022 avec des décorations du moyen-orient, des tapis berbères faits à la main, des objets artisanaux en provenance directe du Maroc.

Le 12 mai, à 18h30, Monsieur le Maire s'est rendu dans la boutique pour souhaiter la bienvenue à cette nouvelle commerçante.

Pour voyager sans bouger de Marly, Naïma vous accueille dans sa boutique du mardi au vendredi de 13h à 18h30 et le samedi de 14h à 19h. Vous pouvez également suivre son actualité sur sa page Facebook : N'B D&CO.

Meilleur caviste de France : un candidat marlyisien !

Philippe Errot, gérant de la boutique Intercaves située avenue Henri Barbusse, a été sélectionné pour participer au concours du meilleur caviste de France. Ce dernier a pour objectif de donner de la visibilité au métier et d'en valoriser la diversité. Il met en valeur les connaissances, le savoir-faire et le relationnel des cavistes. Véritable challenge, le concours se déroule en quatre temps forts : l'inscription, la pré-sélection, les épreuves (écrites et de dégustation) de qualification pour la finale qui auront lieu lundi 12 septembre et la grande finale, qui aura lieu le 17 octobre prochain dans la vallée du Rhône.

Originaire du Lyonnais et marlyisien d'adoption, Philippe espère faire partie des 8 finalistes et défendre les couleurs des Hauts-de-France ! Passionné par son métier, il précise : « Les connaissances du caviste ne se limitent pas au vin, c'est beaucoup plus large. Nous avons dans la région beaucoup de produits prisés, notamment les bières. »

On lui souhaite bonne chance !

Philippe vous accueille dans sa boutique du mardi au vendredi, de 10h à 13h et de 15h à 19h et le samedi de 9h30 à 19h.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.



Votre commerce en vitrine dans le magazine municipal !

En tant que commerçants et entrepreneurs, vous contribuez chaque jour à l'attractivité de notre ville. Aussi, nous souhaitons désormais vous proposer des encarts publicitaires au sein du magazine Pleine Page.

Pourquoi publier votre encart publicitaire dans ce magazine ?

- L'opportunité de faire connaître, de valoriser et de développer votre activité.
- Le choix de l'espace publicitaire : de l'encart 1/8 de page à la 4^e de couverture entière.
- Un tarif accessible : à partir de 150 € par publication.
- Une visibilité longue : magazine trimestriel, imprimé à 6 500 exemplaires.

Renseignez-vous dès maintenant auprès du Service Communication de la ville de Marly par mail à : communication@marly.fr ou par téléphone au 06 28 11 59 41.

Evènements festifs et culturels

- 18 septembre ► La plume e(s)t l'art : Au fil de l'eau et de la nature
- Du 23 au 25 septembre ► Festival International de Piano classique & jazz
- 9 octobre ► Banquet des Aînés
- 12 et 13 décembre ► Distributions des Colis des Aînés
 - 12 déc. matin : centre social des Florales
 - 12 déc. après-midi : centre social de La Briquette
 - 13 déc. : Mairie – salle du Conseil
- 17 décembre ► Festivités de Noël : descente du Père-Noël, feu d'artifice, ...



Zoom sur votre rendez-vous
La Plume e(s)t l'art : au fil de l'eau et de la nature.

- **Dimanche 18 septembre de 15h à 19h** : les rencontres «La plume e(s)t l'art» vous donnent rendez-vous pour un nouveau moment d'art et de découvertes sur le thème de la nature au fil de l'eau.
- **Au programme ?** Espace créateurs, jeux en bois, contes, ateliers créatifs, exposition, démonstration de tir à l'arc par l'association Les Archers de Marly, etc.
- **Où ?** Autour du Moulin Souverain et de l'école de musique, au Parc Jacques Brel.
- **Comment ?** Gratuit, sans réservation



Pour ne rien manquer de l'actualité de votre ville :

- **Abonnez-vous à notre page Facebook :** @villedemarly59
- **Téléchargez l'application Ville de Marly (Nord) sur les plateformes**



Pensez à vous inscrire !

► Colis des aînés :

Vous avez manqué le coupon du précédent Pleine Page ? Inscrivez-vous vite auprès du CCAS.

► Activités péri-scolaires et extra-scolaires :

Grâce au Portail Famille, accessible via le site marly.fr, vous pouvez inscrire facilement et rapidement vos enfants aux activités péri-scolaires (garderie du matin et du soir, cantine, mercredi) et extra-scolaires (périodes de vacances).

Pour obtenir vos codes d'accès, il est impératif de remplir un dossier d'inscription auprès du Service des Politiques Éducatives, à la Mairie.

Le Service des Politiques Éducatives reste à votre disposition pour toute demande par mail à famille@marly.fr ou par téléphone au : 03 27 23 99 04

► Ecole Municipale de Danse :

Inscriptions au Centre de Danse à la salle Schumann, 133 Rue Albert Schweitzer, jusqu'au 21 octobre, lundi, jeudi et vendredi de 17h30 à 19h.

Renseignements par mail à : ecoledemusique@marly.fr

► Ecole Municipale de Musique :

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 21 octobre, dans la limite des places disponibles.

Renseignements par mail à : ecoledemusique@marly.fr

► Ecole Municipale des Sports

Inscription, dans la limite des places disponibles, exclusivement par mail à : associations@marly.fr

Toutes les informations sur la page de marly.fr :

-> Tapez <http://bit.ly/Marly-EMDS> dans la barre d'adresse de votre navigateur web

► Et n'oubliez pas Marly Sports Vacances en octobre

Toutes les informations sur la page de marly.fr :

-> Tapez <http://bit.ly/MarlySportsVacances> dans la barre d'adresse de votre navigateur web

Réservez vite vos places !

Du 23 au 25 septembre, notre ville organise pour la 2^e année consécutive le Festival International de Piano classique & jazz.

Les concerts, à tarifs accessibles ou même gratuits, auront lieu à l'église Saint-Pierre (dans le quartier de La Briquette) et au Parc Oscar Carpentier. Que vous soyez déjà amateur de ce genre musical ou que vous ayez tout à découvrir, ne manquez pas cette belle occasion de venir vibrer au rythme insolent, surprenant et toujours émouvant des touches de piano.

Nouveau !

Pour plus de facilité, la billetterie se fait désormais uniquement en ligne sur :

bit.ly/PianoMarly
Pass 3 spectacles à partir de 10 €



CLASSIQUE



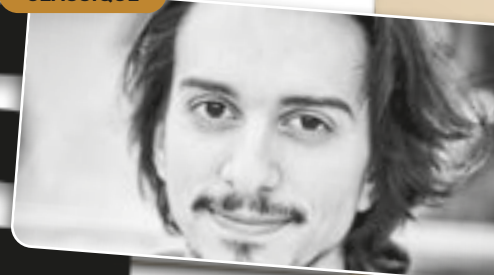
Vendredi 23 septembre à 19h : Kateryna Kulykova

La pianiste classique, d'origine ukrainienne, a été récompensée à de nombreuses reprises. Elle a notamment reçu le 1^{er} prix au concours international de Concerto pour Piano de Tel-Hai (Tel Aviv, Israël) ou encore le prix spécial du cabinet ministériel d'Ukraine « Pour des accomplissements artistiques ». A Marly, elle interprétera à la perfection des œuvres de Chopin et de Liszt.

Eglise Saint-Pierre (quartier de La Briquette)

Tarif : à partir de 7€, gratuit pour les moins de 12 ans

CLASSIQUE



Samedi 24 septembre à 19h : Antoine Simon

Pianiste classique, Antoine Simon est également chef de chœur et compositeur. Il s'est formé en privé auprès d'Igor Lazko ainsi qu'au Conservatoire National Supérieur de Paris dans la classe de Frank Braley, où il obtient son master de Piano, auréolé de plusieurs premiers prix en Histoire de la Musique, Analyse, Écriture et Musique de Chambre. Il interprétera dans le cadre du festival, des œuvres de Beethoven, Rachmaninov et Tchaïkovski.

Eglise Saint-Pierre (quartier de La Briquette)

Tarif : à partir de 7€, gratuit pour les moins de 12 ans

JAZZ

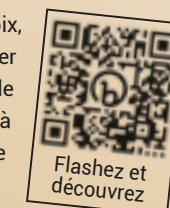


Dimanche 25 septembre à 11h : « Ten Worlds » Avec Stéfan Orins, Karine Gobert, François Taillefer, Pascal Lovergne.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que Stefan Orins (piano, voix, composition) et les artistes Karine Gobert (voix), François Taillefer (percussions, voix) et Pascal Lovergne (guitare) veulent emmener le public dans un univers musical jazz aux influences multiples qui tour à tour peuvent évoquer la pop de Björk, le Gospel ou encore la musique Brésilienne.

Parc Oscar Carpentier

Tarif : GRATUIT



JAZZ



Dimanche 25 septembre à 16h : Frédéric Volanti

Pianiste jazz, compositeur et enseignant, Frédéric Volanti a effectué ses études musicales au C.R.R. de Lille d'où il est sorti diplômé du département classique - médaille d'or et prix de perfectionnement de piano, médailles d'or d'écriture, de déchiffrement, de musique de chambre, de culture musicale et d'analyse - et du département jazz : DEM de piano jazz en 2002. Dans le cadre du festival, Frédéric Volanti vous réglera avec l'interprétation d'œuvres connues et/ou à redécouvrir comme *Autumn Leaves* d'Eric Clapton, *Cry me a river* de Justin Timberlake ou encore *La Javanaise* de Serge Gainsbourg.

Eglise Saint-Pierre (quartier de La Briquette)

Tarif : à partir de 7€, gratuit pour les moins de 12 ans

Besoin d'aide pour commander vos places ?
Le service Culture vous accompagne : contactez le 03 66 22 20 39 !

Les registres au 16 août

Ils se sont dit OUI !

- Alexandre BISIAUX et Julie PAUVERT • 17 juin 2022
- Julien CALPE et Romane LEMAIRE • 25 juin 2022
- Christopher PION et Léa CAMPOS • 2 juillet 2022
- Vincent WROBLEWSKI et Manon KSIAZEK • 2 juillet 2022
- Morgane HOURDEAU et Matthias SELVAIX • 2 juillet 2022
- Sébastien LEFEBVRE et Latifa SELMI • 16 juillet 2022
- Léo GRILL et Lisa DIAGNE • 16 juillet 2022
- Hafid OUKHADOU et Angela ROSIERS • 23 juillet 2022
- Romain SÉNÉCA et Jordan DESCAMPS • 23 juillet 2022
- Sandrine LENOIR et Tony WILLAY • 30 juillet 2022
- Stéphane TISON et Alis ALVARENGA SANTIAGO • 30 juillet 2022
- Freddy MERLIN et Caroline KREUTZ • 6 août 2022
- Tarik ADNANI et Amel SEDIRI • 6 août 2022
- Thomas DELISSE et Sarah LAZREG • 13 août 2022
- Anastasiia ZDORENKO et Aymen OMRI • 13 août 2022

Ils nous ont quittés...

- Béatrice DRUBAY épouse de Didier LENGLIN • 21 mai 2022 • 56 ans
- Andrée MENNEVEUX veuve de Michel ROCHE • 21 mai 2022 • 85 ans
- Michel DEHON divorcé de Claudine BAISSÉZ • 26 mai 2022 • 73 ans
- Amandine JADAS Célibataire • 15 juin 2022 • 29 ans
- Edmond CUVÉLIER veuf de Rosalie LEMAIRE • 21 juin 2022 • 94 ans
- Jean-Philippe DELEU divorcé de Joselyne BÉCU • 22 juin 2022 • 69 ans
- Claude PLETINCKX époux de Denise FASCIAUX • 25 juin 2022 • 85 ans
- Alida DUEZ divorcée d'Anicet LEFEBVRE • 25 juin 2022 • 84 ans
- Zohra KISSAHINE veuve de Mohammad HENNI • 29 juin 2022 • 80 ans
- Jeannine MARION épouse de Robert CLÉMENT • 2 juillet 2022 • 76 ans
- Maurice DURIEUX époux de Georgette FRANÇOIS • 3 juillet 2022 • 89 ans
- Jean-Luc DEUDON divorcé de Christelle BILOT • 4 juillet 2022 • 59 ans
- Henri LELEU époux de Alberte WILMOT • 5 juillet 2022 • 93 ans
- Jean-Paul LEFEBVRE époux de Nicole FAUCOMPREZ • 4 juillet 2022 • 70 ans
- Odile KUCHARSKI divorcée de François ROPARS • 4 juillet 2022 • 81 ans
- Ghislaine DÉFOSSÉ veuve de Michel BOULANGER • 10 juillet 2022 • 88 ans
- Jean DEHAECK époux de Francine HANDRÉ • 13 juillet 2022 • 84 ans
- Laurent PETIT époux de Carole LEPISSIER • 18 juillet 2022 • 53 ans
- Georges PIVETTA veuf de Jacqueline DEROMBISE • 14 juillet 2022 • 96 ans
- René GODRIX époux de Julienne FOVEAU • 24 juillet 2022 • 91 ans
- Basile CZAJCZYNSKI veuf de Lydie FILIPIAK • 21 juillet 2022 • 84 ans
- Nadine DESPREZ célibataire • 30 juillet 2022 • 52 ans
- Daniel PAUVERT époux de Patricia NICODÈME • 30 juillet 2022 • 68 ans

Bienvenue à...

- Inès BEL HAJ AMMAR • 3 Juin 2022
- Imran SAIDI • 5 Juin 2022
- Céleste SAUDEMONT • 6 Juin 2022
- Gabrielle LEFEBVRE • 7 Juin 2022
- Victoire MOTTET DAUTEL • 8 Juin 2022
- Ellie D'ALMEIDA • 14 juin 2022
- Biagio CALCAGNO • 18 juin 2022
- Célinya CARON • 23 juin 2022
- Yaman-Allah ATCHENE • 24 juin 2022
- Lucile BAILLEUX • 30 juin 2022
- Naïm BOUYADOU • 3 juillet 2022
- Luna FAROUX • 5 juillet 2022
- Sohane ZAYA • 5 juillet 2022
- Jihane ZAYA • 5 juillet 2022
- Imran MESSAOUDI • 30 juin 2022
- William AIT SLIMANE • 23 juillet 2022
- Anoana NOISETTE • 25 juillet 2022
- Lyana SEGHIÉ • 29 juillet 2022
- Nehila, Khamsa DENHIER • 4 août 2022

Erratum :

Une erreur s'est glissée dans le numéro précédent : Marie-Madeleine RABEZ nous a quittés à l'âge de 93 ans. Toutes nos condoléances et nos excuses à ses proches.

Groupe de la majorité

Après des mois de préparation, d'études et de concertations, les premiers grands projets de la nouvelle municipalité vont commencer à sortir de terre.

A la fin du printemps, nous avons eu le plaisir de vous présenter le projet de rénovation de la place de la Mairie ainsi que de l'avenue Henri Barbusse. Ce double projet va enfin permettre à notre centre-ville de retrouver de l'attractivité grâce à la très grande qualité architecturale et urbanistique qui a été exigée par nos élus. Comme tous travaux sur des secteurs centraux, ceux-ci n'iront pas sans nuisances et désagréments pour les riverains et les commerçants mais toutes les équipes seront mobilisées pour les réduire au maximum et s'assurer que les délais soient tenus.

A La Briquette aussi, les travaux vont démarrer avec la démolition de l'ancien LIDL et le lancement des chantiers de la nouvelle école et du Centre de Formation des Apprentis. Septembre sera également le mois de démarrage des travaux de l'installation du réseau de caméras de vidéoprotection sur tout le territoire de notre ville.

Tous ces investissements essentiels pour Marly ont été rendus possibles par la diminution des dépenses de fonctionnement de notre ville ces deux dernières années mais malheureusement, comme vous, nous sommes également confrontés à l'inflation et à la hausse des coûts. Avec la hausse du point d'indice des fonctionnaires et les augmentations du prix du gaz, c'est plus d'un million d'euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires auxquelles nous devons faire face. Dans ce contexte, la facilité serait d'augmenter les impôts pour avoir une recette équivalente à la dépense supplémentaire mais cela nous semble injuste et contraire à la politique que nous avons décidé de mener depuis deux ans en baissant chaque année vos impôts locaux. De ce fait, la solution passera par de nouvelles économies sur nos dépenses de fonctionnement et par la répercussion partielle de l'inflation sur les services payants comme les cantines ou les activités culturelles et sportives.

Les décisions de ce genre ne sont pas les plus agréables à prendre mais elles sont absolument nécessaires pour faire face de manière responsable à l'explosion de nos charges et poursuivre une dynamique d'investissements cruciaux pour le développement de Marly.

Les élus de la majorité

Groupe « Unis pour Marly »

Plus que jamais à vos côtés !

Le groupe UNIS POUR MARLY vous souhaite une bonne rentrée. Néanmoins, nous savons tous que cette fin d'année sera particulièrement difficile pour l'ensemble de nos concitoyens, sans exception. Sauf pour une petite minorité (les profiteurs de crise), qui continuent à s'enrichir sans scrupules. Face à cette situation sans précédent, nous devons être solidaires et, plus que jamais, la collectivité se doit de demeurer à vos côtés. C'est pourquoi il faut jeter au loin les idéologies désuètes portées par des personnes uniquement motivées par leurs intérêts. C'EST NOTRE CHOIX ! Dans ce sens, nous vous invitons à vous exprimer sur notre site facebook qui sera à nouveau opérationnel à compter du samedi 3 septembre prochain. Nous pourrions évoquer tous les sujets qui concernent les Marlysiennes et les Marlysiens et au-delà.

Serge Lekadir

Groupe des élus Socialistes

Pouvoir d'achat

La période estivale a quelque peu estompé des sujets d'actualité qui rejailliront à la rentrée comme la question du pouvoir d'achat des français qui est malmené depuis plusieurs mois. Largement dépendante du prix du baril de pétrole et du gaz, notre économie subit de plein fouet l'explosion des cours. Il appartient à tous nos élus, de nos communes jusqu'au gouvernement en passant par nos députés, de mettre en place des moyens pour préserver notre pouvoir d'achat.

Christian Chatelain

Groupe des communistes et républicains

Tout le monde n'a pas la chance de bénéficier des joies des vacances en famille.

Le centre de loisirs attendu avec impatience par les enfants a surpris le porte-monnaie des parents par l'augmentation de tarif, même constat à l'école de danse et de musique ou les tarifs ont triplé. Soulignons l'absence de sortie pour les plus de 12 ans et l'annulation des séjours aux grangettes. L'accès à la culture pour tous à Marly et aux loisirs n'est plus une priorité. Nous souhaitons une très belle rentrée à tous.

Marie-Thérèse Hourez et Virginie Melki Tettini

Horaires de la mairie

Les services municipaux vous accueillent aux jours et horaires suivants :

- du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
- le samedi : 8h30 - 12h30 (uniquement le standard et le service Etat-Civil)

► CCAS

- du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

Numéros utiles

Accueil Mairie
03 27 23 99 00

Services Techniques Municipaux
03 27 29 54 29

Police Municipale
03 27 44 21 91

CCAS
03 27 23 99 24

Appel d'urgence européen
112

Permanences du conciliateur

Le conciliateur de justice tient une permanence, sur rendez-vous, deux fois par mois à la Mairie.
Pour le rencontrer, simplement et gratuitement, il suffit de prendre rendez-vous à l'accueil

- par téléphone au 03 27 23 99 00 ou
- par mail à mairie@marly.fr

Retrouvez toutes les informations sur la conciliation de justice page 24 de ce numéro.



Eglise Saint-Pierre (La Briquette) & Parc Oscar Carpentier

Du 23 au 25 septembre 2022

FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO CLASSIQUE & JAZZ

Kateryna KULYKOVA - Antoine SIMON - Frédéric VOLANTI -
« Ten Worlds » avec Stéfan ORINS, Karine GOBERT,
François TAILLEFER, Pascal LOVERGNE

Infos, tarifs et réservations : bit.ly/PianoMarly

Credit photo : freepix

